

Réunion du 11 juin 2021 à 20h

1°- Entretien du jardin ethnobotanique.

Sylvie Courageux, adjointe au maire expose à l'assemblée que la remise en état du jardin ethnobotanique communal nécessite d'importants travaux de nettoyage, taille et tonte et entretien régulier afin de l'ouvrir au public. Les travaux de remise en état et d'entretien du jardin peuvent être confiés à l'association « La Ressourcerie Terre d'Eco » pour des prestations à compter du 1^{er} avril au 31 mars 2022 pour un montant de 1500 €. Le conseil valide à l'unanimité.

2°- Vote des subventions aux associations.

Lors du vote du budget nous avons validé le montant de subvention pour plusieurs associations sous réserve qu'elles fournissent comme l'exige désormais la loi : un bilan financier, un numéro de siret et une demande écrite. Les associations suivantes ont sollicité le versement d'une subvention :

- Nos enfants envolés : subvention prévue 50 €
- Le Club des Colchiques d'Aguirou : subvention prévue 250 €
- Association du Massif Central Minéral : subvention prévue 250 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité les montants des subventions prévues pour ces trois associations.

3°- Adhésion de la commune d'Arches à la Communauté de commune Sumène-Artense.

La commune d'Arches souhaite son rattachement à la Communauté de Communes Sumène Artense. Lors de la réunion du conseil communautaire du 15 avril dernier il a été délibéré à l'unanimité en faveur de cette demande. En conséquence, il est demandé aux communes membres de la Communauté de Communes Sumène Artense de délibérer à leur tour sur cette demande. Pour information, l'entrée de la commune d'Arches se traduira pour la Communauté de Communes Sumène Artense par un peu plus de 90 000€ de recettes financières supplémentaires. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

4°- Bien de section de Saleix : four banal.

Par délibération du 26 mars dernier, le conseil municipal avait décidé à la majorité la vente d'un bien de section, sis à Saleix, au profit d'un habitant de Saleix. Ce bien de section est constitué d'un four banal et de la parcelle A324 sur laquelle il est situé. Une nouvelle délibération est nécessaire pour en fixer le prix de vente.

Ce bien a été estimé à 1 220 €, soit 4€ du m². Cet habitant a par ailleurs adressé un courrier indiquant qu'il ne souhaitait pas dépasser la somme de 1 000€ frais de notaire inclus. Le conseil décide de lui attribuer ce four pour la somme de 800€ hors frais de notaire à 7 voix pour et 4 abstentions.

5°- Demande d'occupation du domaine public.

Un administré souhaite occuper en partie un terrain communal du domaine public de la commune sis au bourg. Le conseil municipal avait délibéré sur le sujet le 26 mars et autorisé l'occupation, fixant une redevance annuelle de 30 €.

Celui-ci s'engage à entretenir de façon régulière le terrain durant son occupation. Ce qui contribuera à la conservation de ce bien. En conséquence, le conseil décide à l'unanimité de ne pas fixer de redevance pour l'utilisation ou l'occupation de cette parcelle du domaine public.

6° - Désignation des référents ambroisie.

M. Julien Couturas technicien rivière et animateur Natura 2000, en charge de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à la Communauté de Communes Sumène-Artense demande aux collectivités de désigner des référents ambroisie afin de lutter contre cette plante invasive.

Le conseil décide à l'unanimité de désigner Brigitte Pigot, élue, Maxime Simon, agent communal et Marie-Noëlle Cousteix, bénévole.

7° - Travaux complémentaires à Sauronnet.

- Un complément de génie civil est nécessaire au village de Sauronnet. En effet, trois chambres téléphoniques doivent être remplacées. Orange fournit trois chambres téléphoniques béton en remplacement des trois chambres téléphoniques en pvc. Ces travaux seront réalisés par le Syndicat départemental d'énergies du Cantal, pour un montant HT de 3 680,00 €. En application de la délibération du comité syndical en date du 3 décembre 2020, avec effet au 1^{er} janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant de l'opération soit : un versement au décompte des travaux de 1840 €. Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du syndicat. Le conseil délibère favorablement et à l'unanimité afin que les enrobés puissent être mis en œuvre et le chantier s'achever.

8° - Restauration et la mise en valeur patrimoniales à Sauronnet : demande de financement au titre du patrimoine à la Communauté de communes Sumène-Artense.

Sur la commune d'Antignac, le village de Sauronnet est un village préservé avec un riche patrimoine (rocher d'Agayrou, ancien moulin à grain en état de fonctionner, four banal en état de marche avec son fournil, maisons traditionnelles...). La commune s'est donc dirigée vers un aménagement qualitatif de ce village afin de le mettre en valeur, en reprenant l'étude Cœur de Village, réalisée en 2002, et dans la suite de l'opération "Village Remarquable", du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention pour la mise en valeur du patrimoine au titre du fonds de concours de la Communauté de communes Sumène-Artense et de solliciter 50% du montant hors taxe des travaux soit 7 618 €.

9° - Augmentation des heures du contractuel sur la période de juin-juillet.

Devant la charge de travail et la nécessité de terminer les aménagements du chemin du Roc Vignonnet pour les visites programmées en partenariat avec l'office du tourisme Sumène-Artense par Mme Pascal Chappot, il est nécessaire de revoir les horaires de Samuel Besson à la hausse, à savoir 5h de plus hebdomadaire, à compter du vendredi 18 juin jusqu'au vendredi 30 juillet, ce qui ferait 7 demi-journées soit 35 h supplémentaires sur son contrat. Le conseil municipal décide à l'unanimité et pour des raisons administratives de lui augmenter les heures à compter du 1^{er} juillet 2021 soit 25h et de compter 10 h complémentaires en juin 2021.

10° - Ouverture de l'église Saint-Pierre-ès-Liens en journée.

Maryse Maviert, conseillère municipale en charge de la gestion de l'église paroissiale indique que suite à plusieurs discussions, dont la dernière date de dimanche dernier avec M. Éric Chatel qui se propose d'assurer bénévolement l'ouverture de l'église du bourg en journée, afin que ceux qui le souhaitent puissent la visiter où s'y recueillir. Le conseil autorise à l'unanimité cette initiative à compter du 19 juin.